

bateaux à vapeur, ils furent transportés à Trois-Rivières et à Montréal, d'où ils pourraient atteindre les cantons de l'Est, sans cela ils seraient morts de faim à Québec. Même une fois rendus à Trois-Rivières et à Montréal, ils avaient un long voyage à faire avant d'arriver à destination, et leurs souffrances durant le voyage par la chaleur et la pluie qui régnaient alors, d'après le journal de feu M. Dorwin, de Montréal, peuvent s'imaginer, car personne n'essaya de les raconter. Sir James Kempt écrivit au surintendant des chemins dans les cantons de l'Est lui demandant de les employer, mais la réalisation de ses espérances les plus vives ne semble pas avoir été au delà de la chance pour les émigrants d'obtenir de l'emploi pendant quelques semaines, et cela fini qu'allaient-ils devenir en hiver? Sir James Kempt exposa en termes les plus énergiques la cruauté de vouloir soulager les paroisses d'Angleterre et d'Irlande en envoyant des indigents à une colonie où ils arrivaient absolument sans un sou, parmi des étrangers à la charité desquels ils étaient abandonnés pour en obtenir des secours immédiats. (Série Q., volume 195—1, page 224.) En sus de la misère ordinaire à laquelle on pouvait s'attendre, il y avait les souffrances que déterminait le débarquement précipité des émigrants, qui étaient jetés sans abris sur les quais, état de choses suivi de beaucoup de maladie. (Série Q., volume 198—2, page 375.) Et M. Buchanan, agent d'émigration, se plaignit que les capitaines de vaisseaux continuaient "de débarquer leurs émigrants à toute heure sans tenir compte le moindrement du bien-être du pauvre étranger", et il suggérait qu'on ne permit pas de débarquer d'émigrants avant de nettoyer le bâtiment, et pas après quatre heures de l'après-midi. Les émigrants à bord du vaisseau dont sir James Kempt faisait en particulier rapport, apportèrent leur recommandation des magistrats pour le comité de Québec; ce document disait que les émigrants à bord étaient des gens de bonne conduite et industriels qui avaient été dressés dans quelque branche de la fabrication des articles de laine, mais qu'ils accepteraient volontiers n'importe quel emploi qu'on leur offrirait. Les documents dont on s'occupe ici ne disent pas où ils s'établirent.

Le relevé indiquant le nombre d'émigrants arrivés dans la province du Bas-Canada est très imparfait. La Chambre des Communes, le 4 mars 1831, voulait avoir un état indiquant le nombre d'émigrants arrivés dans les provinces de l'Amérique Britannique du Nord de 1790 à la date la plus rapprochée, mais tout ce que les autorités bas-canadiennes purent faire après avoir correspondu avec les autres provinces, fut de donner autant que possible les relevés relatifs au Bas-Canada. De 1790 à 1815, on a calculé que 5,000 émigrants sont arrivés à Québec, et que 2,000 arrivèrent dans le Bas-Canada par voie de Gaspé et de New-Carlisle. Sans le rapport de lord Aylmer ces chiffres auraient semblé être de simples conjectures. De 1815 à 1830 il en est arrivé à Québec, d'après le rapport de l'agent d'émigration, 168,615. Le nombre d'émigrants arrivés de 1826 à 1830 et qu'indique le rapport des autorités de la douane ne s'accorde pas avec le chiffre que donne l'agent d'émigration dans son rapport, attendu que ce rapport en accuse un nombre beaucoup plus considérable durant cette période-là que n'en indique le rapport de la douane. La raison que donnèrent les autorités de la douane pour croire que leurs propres chiffres étaient au-dessous de la réalité est "qu'on ne peut admettre comme strictement exact le relevé fourni à la douane par le capitaine de port, attendu que nous avons raison de croire que le nombre d'émigrants débarqués dépassait en maintes circonstances le nombre porté au relevé, les officiers n'ayant pas été requis de faire un appel". Subséquemment, lord Aylmer, alors gou-